HENNEBONT AUTO-ECOLE
02-97-36-59-09
hennebont.autoecole@gmail.com

CARNAC AUTO-ECOLE
02-97-31-27-78
carnac.autoecole@gmail.com

2.1 Formation B vers A1 – L5e

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Acquérir des connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de pouvoir conduire un véhicule deux-roues de la catégorie L5e en toute sécurité.

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Séquence 1 : Salle, Durée 2 Heures

Contenu : Connaître le risque deux-roues

Séquence 2 : Hors Circulation, Durée 2 Heures

Contenu : Apprendre à maîtriser le véhicule hors circulation et en situation d'urgence (évitement, freinage).

Réalisation d'exercices de maniabilité.

Séquence 2 : En Circulation, Durée 3 Heures

Contenu : Apprendre à circuler avec les autres.

Changements de direction.

Prise en compte des autres usagers.

Information et communication avec les autres usagers.

Anticipation, distances de freinage et d'arrêt.

Trajectoires (virages, voies étroites).

HENNEBONT AUTO-ECOLE
02-97-36-59-09
hennebont.autoecole@gmail.com

CARNAC AUTO-ECOLE
02-97-31-27-78
carnac.autoecole@gmail.com

DUREE DE LA FORMATION ET MODALITE D'ORGANISATION :

Durée de la formation : 7 Heures de conduite Minimum

Lieu de la Formation :

AUTOVISION PL Zone d'activité KERSTRAN 2

RUE DES TILLEULS 56 400 BREC'H

Date(s) : Nous consulter

PUBLIC VISE ET PREREQUIS

- Avoir 19 ans
- Savoir lire et écrire la langue Française
- Avoir satisfait éventuellement à une évaluation préalable
- Nota : Être titulaire du permis B depuis 2 ans minimum

RESULTATS ATTENDUS

A la fin de la formation, une attestation est remise par l'auto-école. Voir annexe.

ENCADREMENT et INTERVENANTS

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

HENNEBONT AUTO-ECOLE
02-97-36-59-09
hennebont.autoecole@gmail.com

CARNAC AUTO-ECOLE
02-97-31-27-78
carnac.autoecole@gmail.com

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Alternance de théorie et de pratiques
- Salles de cours équipées de moyens multimédias
- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Fiche de suivi électronique sur Codes Rousseau Formateur ou support papier et le livret d'apprentissage
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques
- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Feuilles de présence émargées par les stagiaires pour les formations d'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés…
- *Conditions de réussite :* satisfaire un examen blanc.

SANCTION DE LA FORMATION

- Délivrance d'une carte plastifiée non falsifiable autorisant la circulation avec une motocyclette légère et des véhicules de la catégorie L5e.


ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION À LA CONDUITE DES MOTOCYCLETTES LÉGÈRES ET DES VÉHICULES DE LA CATÉGORIE L5e

PHOTO

Signature du titulaire

Nom :
Prénom :
Né(e) le :
à :
Date d'obtention de la catégorie B du permis :
N° du permis de conduire :

Avertissement : l'attestation est valable sur le seul territoire national et doit être présentée à toute réquisition des agents de l'autorité compétente en complément du permis de conduire en cours de validité.

Nom de l'organisme de formation :
N° d'agrément :
N° SIREN ou SIRET :
Adresse :
Tél. et e-mail :
Attestation délivrée le : ... / ... / ...
Signature du titulaire de l'agrément et cachet de l'organisme ayant dispensé la formation.

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Chaque situation de handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrons ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation.

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION REQUISE POUR L'OBTENTION DE LA CATÉGORIE A1-L5E DU PERMIS DE CONDUIRE PAR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 17décembre 2010 susvisé.

L'organisme de formation **Hennebont auto-école**

N° d'agrément **E 26 056 0001 0** N° SIREN ou SIRET **99457496000013**

Adresse **21 RUE MARÉCHAL JOFFRE 56700 HENNEBONT**

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral **09/01/2026 à Vannes**

Atteste que **Monsieur LABEL Paul**

Né(e) le **01/01/2001** à

Adresse **1 RUE des TILLEULS 56700 HENNEBONT**

N° permis de conduire **20010101010101** date d'obtention du permis B **01/01/2020**

A suivi les sept heures de formation pratique requise pour l'obtention de la catégorie A1-L5E par les titulaires de la catégorie B.

Fait à **HENNEBONT**

Date délivrance de l'attestation **04/06/2026**

Signature du bénéficiaire de la formation

Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et signature du responsable de l'établissement

Hennebont auto-école

21 RUE MARÉCHAL JOFFRE
56700 HENNEBONT
Tél: 02.97.36.59.09 - hennebont.autoecole@gmail.com
Siret: 99457496000013 - Agr: E 26 056 0001 0
TVA Intra: FR42994574960 - APE: 8553Z

SPECIMEN